

## **SEANCE DU 27 JUIIN 2011**

L'an deux mille onze, le vingt sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le vingt et un juin deux mille onze par Monsieur Patrick le Guillou, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Messieurs Le Guillou Patrick, Stéphan Jacques, Lechelle Bruno, Bouisseau Gérard, Guillière Jacques, Parent Dominique, Le Goff Joël, Mesdames Salaün-Le Pensec Brigitte, Herrou-Rensonnet Carine, Bourlès-Frapart Annie, Ménez-Terrien Christelle.

### **ABSENTS, EXCUSES ET REPRESENTES :**

Monsieur Copin Bernard, Madame Kérinec Marie-Paule

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Bouisseau Gérard

**SEANCE DU 27 JUIN 2011**

**DELIBERATION N° 1**

**Objet** : Loyers du 8 rue de la Mairie

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 13 décembre 2010 par laquelle le conseil municipal approuvait l'augmentation des loyers pour l'année 2011 pour les logements communaux du 8 rue de la Mairie. Il était noté que le loyer du logement 2 ne pouvait être augmenté qu'à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2011, date de révision des prix.

**Tarifs 2010** :

Logement	Superficie	Loyer	Charges	Avance OM	Avance Eau	Total
2	65 m <sup>2</sup>	307.29	15.24	3.81	3.81	330.15

**Le Maire propose donc de revoir le montant de ce loyer à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2011, à savoir :**

Logement	Superficie	Loyer	Charges	Avance OM	Avance Eau	Total
2	65 m <sup>2</sup>	312.19	15.24	3.81	3.81	<b>335.05</b>

Après en avoir délibéré, par 11 oui et 2 non, le conseil municipal a adopté la proposition du Maire.

Le Maire,  
P. Le Guillou

Affiché et transmis à la sous-préfecture de Chateaulin le 29 juin 2011

**SEANCE DU 27 JUIN 2011**

**DELIBERATION N° 2**

**OBJET** : règlement du service de l'assainissement collectif

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un projet de règlement du service de l'assainissement collectif.

Mais auparavant, il convient de choisir le mode gestion de la station. Monsieur le Maire propose une gestion en régie avec marché de service pour une durée de deux ans. Aussi, il demande au conseil de lui donner tous pouvoirs afin de lancer une consultation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a adopté la proposition du Maire.

Le Maire  
P. Le Guillou

## SEANCE DU 27 JUIN 2011

### DELIBERATION N°3

**OBJET** : assainissement collectif – tarifs communaux 2011

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2011 pour les personnes raccordées à l'assainissement, à savoir :

<b>INTITULE</b>	<b>Tarifs H.T.</b>	<b>TVA (taux)</b>	<b>Montant TVA</b>	<b>Tarifs TTC</b>
Branchement (tabouret) maisons existantes	1 003.34 €	19,60 %	196.66 €	1 200.00 €
Raccordement à l'égout Immeuble édifié postérieurement à la mise en service de l'égout	3 000,00 € (non soumis à la tva)			3 000,00 €
Raccordement à l'égout local commercial	1 003.34 €	19,60 %	196.66 €	1 200.00 €
Abonnement annuel	85.31 €	5,5 %	4.69 €	90.00 €
Redevance au m3 consommé	1.04 €	5,5 %	0.06 €	1,10 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a adopté les propositions du Maire.

Le Maire,  
P. Le Guillou

Affiché et transmis à la sous préfecture de Chateaulin le 29 juin 2011

## **SEANCE DU 27 JUIN 2011**

### **DELIBERATION N° 4**

**Objet** : étude de faisabilité pré-opérationnelle

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'une réunion s'est tenue en mairie le 04 avril 2011 concernant le projet de bibliothèque.

Après discussion, il s'avère que dans le cadre de revalorisation du centre-bourg et du maintien des équipements, dû au déplacement de la poste, une étude de réflexion préalable et de faisabilité doit être engagée pour choisir un emplacement cohérent pour la bibliothèque. Différents sites sont pressentis mais générant différentes contraintes. Trois emplacements seraient possibles.

Aussi, le maire propose qu'une étude de faisabilité pré-opérationnelle soit réalisée. Pour cela, il a été fait appel au cabinet URBALIS de Guipavas. Le montant de cette étude s'élève à 6 000,00 € HT soit 7 176.00 € T.T.C.

Le Maire demande donc au conseil municipal de :

- l'autoriser à réaliser l'étude
- de valider le choix du prestataire à savoir le cabinet Urbalis de Guipavas
- à solliciter une subvention Eco-Faur auprès du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, par 6 oui, 3 non et 4 abstentions, le conseil municipal a adopté les propositions du Maire.

Le Maire,  
P. Le Guillou



**SEANCE DU 27 JUIN 2011**

**DELIBERATION N° 5**

**Objet :** Cession gratuite Cts Léostic-Collobert/Commune de Roscanvel

Le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'un abri bus pour les enfants empruntant le transport scolaire a été édifié sur la parcelle AK 77 (rue des Remparts) pensant que cette dernière faisait partie de la voirie communale.

Or, cette parcelle ainsi que la AK 76 (voir plan joint)appartiennent aux consorts Léostic-Collobert. Aussitôt, Monsieur Le Maire s'est empressé de rencontrer l'une des héritières afin de l'en informer. Après discussion, Monsieur Le Maire lui a soumis l'idée d'une cession gratuite au profit de la commune. Elle n'était pas contre mais préférait que Monsieur Le Maire contacte Maître Goasguen, notaire à Brest, chargé de la succession de la famille Léostic-Collobert.

Aussi, Monsieur Le Maire a adressé un courrier le 7 octobre 2010 à Maître Goasguen lui demandant de contacter les héritiers afin de savoir s'ils accepteraient une cession gratuite des parcelles AK 76 et 77 au profit de la commune.

Par courrier en date du 14 avril 2011, Maître Goasguen informait Monsieur Le Maire de l'accord de l'ensemble des consorts Léostic-Collobert à charge pour la commune des frais d'acquisition s'élevant à 900,00 euros.

Aussi, Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette cession.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal

- accepte la cession
- donne au Maire l'autorisation de signer et d'effectuer tous les actes utiles et nécessaires à cette cession.

Le Maire,  
P. Le Guillou

Affiché et transmis à la sous préfecture de Chateaulin le 29 juin 2011

## **SEANCE DU 27 JUIN 2011**

### **DELIBERATION N°6**

**Objet** : attribution d'une subvention à l'Ulamir et l'association « Les Poussins ».

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération en date du 21 novembre 2008 concernant le contrat enfant-jeunesse des sept communes de la Presqu'île.

La commune s'est engagée à verser une subvention à l'association « Les poussins » de Crozon pour l'accompagnement de l'évolution de la halte garderie ainsi qu'à l'Ulamir pour la création d'un poste professionnel pour la coordination globale du projet enfance-jeunesse (poste du relais accueil parents assistantes maternelles – RAPAM – et poste de coordinateur).

Il propose donc que soient versées pour l'année 2011 les sommes suivantes sous forme de subventions (imputation comptable 65741) , à savoir :

- 9 042.86 € à l'association « les poussins »
- 908.98 € à l'Ulamir pour le poste du relais accueil parents assistantes maternelles
- 1962.24 € à l'Ulamir pour le poste de coordinateur.

Il précise que ces montants ont été votés au budget mais qu'une délibération est nécessaire pour le règlement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, a adopté les propositions du Maire.

Le Maire,  
P. Le Guillou



**SEANCE DU 27 JUIN 2011**  
**DELIBERATION N° 6 BIS**

**OBJET :** attribution d'une subvention à l'association « Société nationale d'entraide de la médaille militaire».

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier émanant du président de la 1835<sup>ème</sup> section des médaillés militaires de la presqu'île de Crozon concernant une demande de subvention.

Cette dernière a effectivement été déposée en début d'année mais n'a pas été étudiée lors du précédent conseil

, Aussi, le Maire souhaite réexaminer cette demande. Il propose que le montant de la subvention soit de 50.00 €.

Il demande donc au conseil municipal de voter pour ou contre l'attribution de cette subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a adopté la proposition du Maire.

Le Maire,  
P. Le Guillou

Affiché et transmis à la sous préfecture de Chateaulin le 29 juin 2011